

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALEDE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

CESS : BIOLOGIE– Physiologie

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 02 11 31 U21 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 22 mars 2016,
sur avis conforme du Conseil général**

CESS : BIOLOGIE – Physiologie

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de maîtriser les notions de base des systèmes immunitaire, nerveux et reproducteur et conjointement:

- ◆ de se sensibiliser à la démarche scientifique ;
- ◆ de rechercher et de traiter l'information en développant un esprit critique ;
- ◆ de s'inscrire dans une perspective citoyenne en adoptant un comportement responsable.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse ou en répondant à des questions sur le fond;
- ◆ émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Biologie	CG	A	32
3.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40

4. PROGRAMME

*A partir de situations variées de la vie courante, de sujets d'actualité dans le domaine de la santé et des sciences,
en le sensibilisant à la démarche scientifique,
en distinguant les arguments scientifiques des croyances,
en utilisant la terminologie scientifique,
en recourant à des médias variés,
en s'inscrivant dans une perspective citoyenne,*

l'étudiant sera capable :

- ◆ d'expliquer les différents mécanismes de l'immunité ;
- ◆ d'identifier un risque lié à l'infection et d'en justifier des comportements préventifs et/ou curatifs ;
- ◆ de décrire l'organisation du système nerveux;
- ◆ de décrire la manière dont un facteur extérieur peut influencer le bon fonctionnement du système nerveux (absence de sommeil, stress, alimentation, tabac, alcool, drogue ...) ;
- ◆ de décrire les mécanismes principaux qui permettent la transmission de la vie chez l'être humain, notamment :
 - les différents stades d'un cycle hormonal,
 - les différentes étapes de la grossesse et les méthodes de suivi ;
- ◆ d'expliquer et de comparer les principaux moyens qui permettent de maîtriser la procréation (contraception, IVG, PMA...).

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*à partir de situations de la vie courante dans le domaine de la santé,
en utilisant la terminologie scientifique,*

- ◆ face à une infection,
 - d'expliquer comment l'organisme réagit et se protège,
 - de motiver les comportements préventifs face au risque d'infection,
 - de justifier les comportements curatifs à adopter ;
- ◆ d'expliquer l'influence de substances ou habitudes de vie sur le fonctionnement du système nerveux ;
- ◆ de décrire les principaux mécanismes qui permettent la transmission de la vie chez l'homme et de comparer des moyens permettant de maîtriser la procréation.

Pour la détermination **du degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de rigueur et de cohérence,
- ◆ la précision du vocabulaire utilisé.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.